

Séance du mercredi 14 février 2018

Présents : Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Guy MAYA, Monsieur Nicolas ANDREU, Monsieur Jérôme BALARAN, Monsieur Thierry BOURG, Madame Agnès BRUNELLO, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur Laurent GIMENEZ, Monsieur Luc PELISSIER, Monsieur José TIGNÈRES, Madame Bérengère WAMBERGUE.

Représentés : Madame Martine CABIE.

Excusés : Monsieur Étienne COMBES.

Absents : .

Secrétaire(s) de la séance: Guy MAYA.

Ordre du jour:

Informations :

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1 - Extension École de Grazac ; | 5 - Ruisseau le Passe ; |
| 2 - Travaux Coeur du Bourg ; | 6 - Information Presbytère ; |
| 3 - Lotissement Communal ; | 7 - Ville Prudente ; |
| 4 - Agent Technique ; | 8 - Comptes Communauté Agglomération ; |
| 9 - Divers. | |

Délibérations du conseil:

Extension École de Grazac :

Présentation par Mr le Maire de l'avant projet de l'extension de l'école de Grazac, par le cabinet d'Architecture ATP.

Travaux Coeur du Bourg :

A l'heure actuelle, le montant des dépenses s'élève à 201.179,42 euros.

Celui des recettes à 97.662,18 euros.

Cela produit une marge négative de 103.517,24 euros.

Lotissement Rivaux :

Le montant des dépenses estimées restant à régler à 58.326,35 euros, montant des dépenses déjà réglées est de 206.771,75 euros? cela donne un total de 265.098,10 euros.

Le montant des recettes (vente des lots) est de 370.463,17 euros.

Cela produit une marge positive de 105.365,07 euros.

Création Stagiairisation d'un emploi Adjoint Technique Territorial (DE 2018 001)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite au décès de l'agent polyvalent employé sur la commune dans un poste permanent au grade d'Adjoint Technique Territorial, temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24 heures, il convient de supprimer ce poste. Il faut également prévoir la création d'un poste permanent de la Fonction Publique Territoriale au grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 32 heures en recrutement direct.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la suppression du poste permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24 heures.
- **DÉCIDE** la création d'un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 32 heures à recrutement direct.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prendre contact avec le Centre de Gestion du Tarn et le Comité Technique Paritaire pour mettre en place les décisions de la présente délibération.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2018;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir les arrêtés nécessaires à ce recrutement;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout les documents relatifs à ce dossier;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Extension Réseau Assainissement Condol (DE 2018 002)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi de deux demandes de branchement au réseau d'assainissement de Condol.

Monsieur le Maire a demandé, début janvier 2018, à trois entreprises d'établir un devis pour une extension au réseau d'assainissement de Condol. A ce jour, seuls, les entreprises TROUCHE Christian et FAURE Philippe ont répondu.

Pour l'entreprise TROUCHE Christian le montant des travaux s'élève à 2.052 euros TTC.
Pour l'entreprise FAURE Philippe le montant des travaux s'élève à 2.436 euros TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise TROUCHE Christian pour la somme de 2.052 euros TTC.
 - **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'informer l'entreprise TROUCHE Christian qu'il a été retenu.
- CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Information Presbytère :

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à contacter le service des Domaines pour faire une évaluation du bien.

Comptes de la Communauté d'Agglomération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Cour des comptes a contrôlé la Communauté de Communes de Tarn et Dadou. Chaque commune de la nouvelle Communauté d'Agglomération doit débattre sur ce rapport.

Divers :

Entretien des Bornes à Incendie : Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable se propose d'assurer ce contrôle (payant). Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à se rapprocher du syndicat et d'informer les conseillers lors d'une prochaine réunion.

Levée de séance à 23h 15 minutes.